Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 519

Artikel: Informatique : la police dans l'illégalité
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016668

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE

La politique au quotidien

Ultimes tentatives, peu avant l'ouverture des bureaux de vote pour donner une note personnalisée à la campagne électorale.
C'est Georges-Henri Martin dans la "Tribune de Genève" qui ouvre les feux. GHM qui se prend pour la conscience politique et morale de la république du bout du lac, choisit le style pion; à grand fracas il publie la statistique de présence des parlementaires genevois à Berne lors de la dernière législature. Sur un rang pour l'appel! Objectif de l'exercice? Nuire à Jean Ziegler qui se retrouve en effet bon dernier au classement. La rogne de GHM depuis la nomination controversée du sociologue genevois à l'ordinariat est donc toujours tenace. Petit, très petit. N'épiloguons pas puisque le cas paraît désespéré.
Les socialistes genevois répliquent, c'est de bonne guerre, en brandissant une autre statistique, celle des interventions parlementaires; là Ziegler se retrouve en tête en compagnie de son co-listier Christian Grobet, alors que certains assidus sont restés bouche close durant quatre ans. Riposte immédiate de quelques députés bourgeois visés qui affirment préférer un engagement efficace, à savoir le travail en commission; l'argument est de poids, et de plus incontrôlable...
Plus intéressante la tentative du journal "La Suisse" de faire juger les parlementaires romands par un jury, selon des critères peu habituels tels que la maîtrise des dossiers, l'audience, l'originalité, l'indépendance d'esprit, le désintéressement notamment.
Néanmoins tous ces classements, ces bulletins scolaires de fin de législature laissent un goût amer. Parce qu'enfin, pourquoi toutes ces informations juste avant les élections? Serait-ce que le citoyen n'aurait pas les moyens de se faire une opinion tout au long du mandat de ses élus? Et on se met à rêver d'une presse, d'une radio et d'une TV qui, de manière régulière jouent ce rôle d'informateur, établissent le courant entre politique et vie quotidienne.
Pourquoi ne pas donner beaucoup plus souvent les prises de position des députés (c'est le condifentialisme qui règne, bien illustré par le refus du Parlement fédéral d'introduire le vote électronique)? Pourquoi ne pas mettre en parallèle le programme des partis et leur action au parlement (c'est la règle de la politesse discrète levée tous les quatre ans pour le grand défoulement carnavalesque de la campagne électorale)? Pourquoi cette timidité des journaux romands lorsqu'il s'agit d'ouvrir leurs colonnes à des débats politiques? En Suisse romande point ou presque de libres opinions, de confrontations où le lecteur puisse donner son point de vue.
Dans ces conditions le "forcing" préélectoral des médias ne peut provoquer que l'écœurement par saturation ou la banalisation du fait politique. L'événement s'inscrit dans la longue suite des événements; autrement dit il n'y a plus d'événements mais une succession de faits dont aucun n'émerge en particulier et qui tous échappent à notre volonté!

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

La quantité et la qualité

On a compté les voix; on a compté les nouveaux visages; on a compté les sièges des partis; on a compté les votants; les colonnes de chiffres s'étirent — et encore à l'heure où nous écrivons ces lignes, tous les détails ne sont-ils pas connus — au long des pages des quotidiens; toutes les quantités électorales sont dûment recensées; la page "sportive" de la politique nationale se tourne après un week-end d'agitation dans les états-majors. Reste l'essentiel: le fond du Parlement a-t-il changé? Certains blocages conservateurs vont-ils sauter — politique énergétique, interruption de grossesse, contrôle de la place financière, assurance-maternité, etc. etc. —? L'émergence de sensibilités plus ou moins organisées et assez fortes pour investir les partis politiques et leur imposer des personnalités très marquées par leur militantisme va-t-elle bouleverser les données traditionnelles du jeu parlementaire? Les élus écologistes trouveront-ils à se donner la main par dessus les frontières idéologiques? Les femmes (à Genève, dans le canton de Vaud et en Valais, une femme en tête des candidats socialistes!) s'accorderont-elles pour troubler le ron-ron très masculin du Conseil national? Voilà en tout cas quelques chances de ruptures.
Pour le reste, en Suisse romande par exemple, et à gauche, quelques chocs. Le manque de réaction de la "gauche unie" vaudoise (le Cartel syndical a-t-il su serrer les rangs?) face à l'offensive de l'entente des droites vaudoises pour le Conseil des Etats. Le tassement du Parti socialiste vaudois pour le Conseil national; un réveil douloureux après l'euphorie des gains de la gauche aux dernières élections cantonales; les "explications" abondent: abstentionnisme plus marqué dans les rangs socialistes ou sympathisants, raidissement de l'électorat "bourgeois", grignotage des écologistes, et peut-être affadissement de l'image socialiste, perdue dans des débats difficilement admissibles au-delà d'une petite troupe d'activistes. Ailleurs, la consolidation spectaculaire des positions socialistes dans le canton de Fribourg, la résistance socialiste après le départ de Gabrielle Nanchen dans un Valais en passe de découvrir un certain pluralisme, là des fronts nouveaux se dessinent.

INFORMATIQUE

La police dans l'illégalité

"(...) La convention sur le "système d'information de la police criminelle" (SIP, plus connu sous son abréviation allemande, KIS) contient une allusion seulement à la base légale

que ses promoteurs pensent pouvoir invoquer. L'article 2, alinéa 1 de la convention, qui fixe les objectifs, dispose: "*Le SIP sert au stockage et à l'analyse centralisés des informations de police criminelle de la Confédération et des cantons, dans la mesure où elles sont nécessaires pour l'entraide judiciaire au sens de l'article 352 du Code pénal et des traités internationaux*".

"Aux termes de l'article 352 du Code pénal, la Confédération et les cantons, de même que les cantons entre eux, sont tenus de se prêter assistance en matière pénale. Le stockage constitue aux yeux des partisans du SIP, semble-t-il, une entraide judiciaire ou à tout le moins une base nécessaire à celle-ci. Il n'y a pas moyen de fonder en droit le SIP d'une autre manière. Le conseiller d'Etat Bâlois Jenni par exemple fait appel à cette seule disposition lors du débat budgétaire pour justifier ces dépenses devant le Grand Conseil de Bâle-Ville.

"Après un examen plus approfondi de l'obligation d'entraide judiciaire, il est extrêmement douteux que le SIP soit une mesure de cette nature. La doctrine, comme la jurisprudence du Tribunal fédéral entendent par entraide d'une part l'extradition et l'exécution des jugements, d'autre part les mesures d'assistance pénale telles que la recherche de délinquants, la citation et l'interrogatoire de témoins, les perquisitions, le séquestre de moyens de preuves ou d'autres objets. L'entraide au sens de l'article 352 du Code pénal est donc "*toute mesure demandée à une autorité dans les limites de sa compétence pour les besoins d'une poursuite pénale en cours*".

"Les conditions nécessaires sont donc *une poursuite pénale en cours* et une *procédure contradictoire entre l'autorité requérante et l'autorité requise.* Rien de tout cela dans le SIP; conformément à l'article 5 de la convention, il répond à toute question portant sur des personnes recherchées, ayant des antécédents ou encore sur des choses recherchées ou véhicules numérotés. Il apprécie aussi les renseignements d'après divers critères pour des recherches et des statistiques (article 5, chapitre 2). Le but n'est donc plus l'entraide ponctuelle, mais bien la saisie de larges informations pour la lutte prophylactique contre les délits".

En bref, des bases légales claires manquent aux spécialistes de la Confédération pour appuyer la mise en place du système d'information criminelle contre lequel du reste des actions populaires sont d'ores et déjà lancées (référendum à Bâle, entre autres): ce sont les Juristes démocrates de Suisse qui l'affirment dans leur bulletin "Volk + Recht" (no 13, adresse utile: c.p. 1308, 4001 Bâle). Le mouvement de résistance à la mise en place d'un ordinateur central de la police en Suisse trouve dans cette démonstration fouillée un appui qui lui manquait.

PS. Les Juristes démocrates tiennent leur deuxième congrès national à Lausanne les 3 et 4 novembre prochains (renseignements pratiques: secrétariat des juristes démocrates en Suisse, 8 rue de Rive, 1204 Genève, tél. 022/20.14.47) sur le thème de la "protection efficace en cas de licenciement". Débats publics.

RECU ET LU

La troupe et l'ordre

Entre 1856 et 1970, le Conseil fédéral a fait appel pas moins de huitante-et-une fois à la troupe pour rétablir l'ordre à l'intérieur des frontières helvétiques. C'est le dossier de ces interventions que propose le dernier numéro du magazine du "Tages Anzeiger" (no. 42). Une réflexion indispensable après le refus populaire de la Police fédérale de sécurité et au moment où le conseiller fédéral Furgler lance les bases d'une nouvelle mouture de ce corps policier ultra-spécialisé. L'intervention de novembre 1932 à Genève est probablement présnte dans beaucoup de mémoires après les documents diffusés par la Télévision romande; mais se souvient-on qu'entre 1904 et 1914 la troupe a été appelée treize fois sur le théâtre de grèves jugées dangereuses pour l'ordre public par les autorités cantonales et fédérales?

— Dans le dernier numéro du "Sous-Officier — Notre armée de milice" (no. 8), sous la rubrique "On en parle au mess", une tirade signée "L'adjudant de service" et de laquelle nous ne résistons pas à extraire ces quelques lignes, tout un climat:

"A chaque fois qu'un drame de la montagne frappe des soldats, il s'élève pourtant des voix violentes pour parler de négligence, d'insouciance. Ainsi quand cet été dans le massif du Dom la mort a frappé cinq militaires et une SCF le même choeur de récriminations s'est remis à crier. Les victimes étaient cependant toutes des ferventes de la montagne, des volontaires qui savaient tous les dangers auxquels elles s'exposaient. Comme les centaines d'autres militaires qui, par plaisir, par joie pure, paticipent, chaque année, aux cours spéciaux dans nos Alpes.

"Malgré la foule qui les fréquente, ces cours sont si bien organisés que les accidents y sont moins nombreux, proportionnellement, que les accidents civils. Mais il y a des chacals qui ne comprendront jamais rien au rayonnement des glaciers, à la lumière des Alpenglühn, au doux vertige des sommets, à l'enivrement de venir à bout des pentes raides. Redoutant de s'attaquer aux dépouilles des civils, il faut qu'ils déchirent les cadavres des soldats, tristes victimes de la fatalité.

"Hypocritement, ils hurlent à la mort par négligeance. Comme s'ils ne savaient pas que tous ceux qui, comme l'oiseau, montent toujours plus haut, ont choisi leur destin. En gris-vert de même qu'en civil. Car la montagne, indifféremment, continuera à tuer tous ceux qui l'aiment".

Pour mémoire: "Le Sous-Officier — Notre armée de milice", "organe officiel des Associations et sections de Suisse romande et du Tessin, de l'Association suisse de Sous-Officiers". Tirage contrôlé: 15334 exemplaires.